

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2010

Présents : Les Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Denis OLLIER et Emmanuel COUDEL (malade).

Absent : Gérard MOREL.

Secrétaire : Christine HUMBERTJEAN

~ ~ ~ ~ ~

A l'ouverture de séance, Mme Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : facture à rembourser.

Mme le Maire présente ses vœux aux conseillers. Elle signale l'absence de Mr COUDEL, absence qui sera prolongée de plusieurs semaines due à son accident survenu devant chez lui ; Mr COUDEL continuera néanmoins depuis son domicile à s'occuper du nouveau quartier et des relations avec l'architecte.

## → **Nouveau quartier**

L'organisme public NEOLIA est très intéressé par notre projet de construction.

Mme le Maire, Pierre DAUDEY, Emmanuel COUDEL et cet organisme se sont rendus à une visite de terrain à Grandfontaine, en décembre dernier, pour voir des logements construits dans le village et qui répondraient à nos exigences.

Mme le Maire enverra à NEOLIA une copie du projet adopté.

Il est demandé aux conseillers d'accepter le principe de l'esquisse du nouveau quartier telle qu'elle se présente avec une voie principale et deux voies annexes. Cette proposition n'engage en rien les finances de la commune. Il s'agit simplement de passer à l'étape suivante, l'Avant Projet, que présentera le cabinet d'études. Le conseil accepte à l'unanimité.

Mr DAUDEY précise que RFF accepterait des travaux de forage sous la voie ferrée pour faire évacuer une partie de l'eau du terrain. Une entreprise sera consultée afin de connaître le coût des travaux.

La ligne électrique peut être enterrée pour un coût de 5 300 € HT ; une participation financière sera demandée au Syded.

Il est souligné que les délais sont dus essentiellement à toutes ces réflexions, difficultés rencontrées sur le terrain (ligne électrique, étude sur la loi de l'eau obligatoire, mur à refaire le long du château), et aux délais administratifs.

## ⇔ **Travaux sur les bâtiments communaux**

Un contrat avait été signé avec HDL (habitat développement local du Doubs) pour une assistance de maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments de la mairie, du local des pompiers et de la fromagerie.

En juin 2009, un contrat de maîtrise d'oeuvre a été établi pour la réalisation des travaux du périscolaire.

Au vu du retard d'HDL dans la réalisation de ses missions, Mme le Maire avait projeté d'annuler les contrats existants. Une réunion a eu lieu avec HDL le 11 décembre dernier pour faire le point.

Il a été décidé :

- d'établir un avenant sur le contrat de maîtrise d'oeuvre en précisant l'échéancier retenu, le montant des honoraires avec un taux fixé à 12 % sur le montant des travaux et plafonné à 11 040 € HT et ainsi qu'une clause de pénalité de retard.

- d'arrêter la partie assistance à maîtrise d'ouvrage pour les deux bâtiments (Mairie-Fromagerie), au niveau de la phase diagnostic HDL estime à 6 demi-journées supplémentaires le reste du travail à réaliser soit un total de 30 demi journées.

Le Conseil donne son accord.

Un courrier a été envoyé au Conseil Général pour demander une prolongation de l'échéance prévue pour cette mission afin de maintenir la subvention correspondante.

## ⇔ **Prix de l'eau et assainissement**

### - Eau

Mme le Maire explique qu'après un premier calcul, le résultat de l'exercice 2009 du service de l'eau présente un excédent.

Elle propose donc de maintenir pour 2010 les tarifs :

- part fixe : 21,32 €

et

- 1<sup>ère</sup> tranche : 0,90€/m<sup>3</sup> ; 2<sup>ème</sup> tranche : 0,74€/m<sup>3</sup> ; 3<sup>ème</sup> tranche : 0,61€/m<sup>3</sup>.

Le Conseil accepte à l'unanimité

### - Assainissement

Le budget assainissement présente toujours un déficit.

La gestion de la station d'épuration étant faite en partie par l'employé communal, les frais de fonctionnement devraient être moins importants pour 2010.

Cependant, quelques travaux seront réalisés à la station.

Aussi, il est nécessaire d'augmenter les tarifs pour 2010 soit :

- 0,80€/m<sup>3</sup> (au lieu de 0,77€/m<sup>3</sup> en 2009)

- part fixe : 7,48 € (maintenue)

Le Conseil accepte à l'unanimité ce tarif.

## ⇔ **Tarifs communaux**

### - Droits de place des forains

Les tarifs avaient été très révisés l'année dernière. Une petite augmentation est prévue soit : pour le petit stand 16 €, moyen stand à 22 €, jack pot à 32 €, manèges enfants à 63 €, auto skooter adultes à 140 € et stationnement de caravanes (parents aux forains) à 22 €.

### - Droit de place des commerces ambulants : pas de changement reste à 8 €.

### - Participation Raccordement à l'Egout (PRE) : Mme le Maire propose d'augmenter le tarif soit 500 € pour 2010 (au lieu de 450€)

### - Branchements au réseau d'eau : Mme le Maire propose d'augmenter le tarif :

. Canalisation de diamètre de 15 cm : 600 € (au lieu de 574€)

. Canalisation de diamètre de 20 cm : 700 € (au lieu de 676€)

La plus value au-delà des 7 m reste inchangée : D20/25 : 10€ et D25/32 : 12€

### - Concessions cimetièrè

Mme le Maire propose les tarifs suivants :

Dimensions	Durée	
	30 ans	50 ans
Tombe de 0.65m à 1,2m	85 €	130 €
Tombe de 1m sur 2 m	85 €	130 €
Tombe de 2m sur 2 m	170 €	260 €

Le Conseil accepte à l'unanimité toutes ces propositions de tarifs.

### - Salle des fêtes

Un groupe de travail s'est retrouvé avec le responsable, Monsieur Jacques DOMATTI, le 28 décembre pour faire un état des lieux de la salle des fêtes en présence de Mme Rose-Marie PERREIRA.

La commune a investi en 2009 dans du matériel et travaux d'amélioration.

Pour 2010, sont prévus les travaux d'un WC handicapé et de remplacement de la cuve à fuel. (Total de ces travaux 32498 € H.T.)

Avec la visite sur place, il est constaté que la cuisinière est très oxydée au niveau des plaques de cuisson, le meuble à couverts ne ferme plus à clé.

Lors d'une location, l'état des lieux sera plus stricte et devra impérativement être fait en présence de la personne qui a signé le contrat de location.

Le placard existant dans la salle pourrait être enlevé et remplacé de chaque côté de l'office par deux plans de travail. Ces 2 plans seraient fermés et offriraient également un espace rangement pour l'auto laveuse et les balais.

Aucune solution à ce jour n'est trouvée pour la propreté du plafond.

### Tarifs de location

Ces investissements font réévaluer les tarifs de location afin de conduire à un équilibre budgétaire de la salle. Le principe est de faire payer une partie des charges aux utilisateurs et non la totalité aux habitants de la commune par le biais des taxes. Les tarifs devront prendre en compte les charges telles le gaz, l'électricité, l'eau, le téléphone, le temps de travail de l'employée communale pour le nettoyage de la salle. Le coût du chauffage sera facturé à part sur relevé du compteur du volume consommé, tarif inchangé.(0.85€/litre)

➔ Le montant des charges (hors chauffage) pour un week-end est proposé à 110 € et pour une journée à 55 €.

➔ Le tarif de l'utilisation de la salle est maintenu :

- . habitants de Liesle : un jour à 80 € et 2 jours à 140 €
- . personnes extérieures : un jour à 130 € et 2 jours à 240 €

➔ Location aux associations

- . Pour la Gym, il sera demandé 200 €/an de frais de participation aux charges. (le club de couture donne une participation pour l'utilisation de la salle de mairie de 100 €/an.)
- . Chaque association dont le siège social est à Liesle a droit à deux utilisations gratuites de la salle dans l'année.

Seules les charges sont facturées :

- ↳ forfait de 25 € pour une simple réunion sans utilisation de la cuisine
- ↳ forfait de 50 € pour les autres manifestations

➔ Cas particuliers : enterrements et relais assistante maternelle

Gratuité de la salle avec un forfait de charges :

- . Enterrement : 50 €.
- . Relais Assistance Maternelle : 15 € par séance (5 dans l'année)  
Géré par la Communauté de Communes, le Relais Assistance Maternelle demande la gratuité de la salle.  
Le Conseil décide de rester sur sa position de 15 € par séance.

Le Conseil accepte ces tarifs sauf un contre et une abstention.

### - La salle du local du foot

Utilisation gratuite uniquement pour le théâtre et le club de foot.

### ⇔ **Demande de subvention pour sorties scolaires**

Trois sorties scolaires sont prévues : ferme du Besongey à Arc s/ Cicon, sortie de ski à Mouthe et visite de l'école d'Amancey avec l'école de Byans

Une participation de la commune est demandée par l'école.

Le Conseil décide de participer sur les frais de transport pour les 3 sorties soit un montant de 925 €.

### ⇔ **Divers**

Paiement d'une facture.

Une facture d'un montant de 16,76 € est à rembourser à Christine HUMBERTJEAN pour l'achat de nappes et serviettes du repas du 9 janvier. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Fin de la séance du conseil à 23h20.